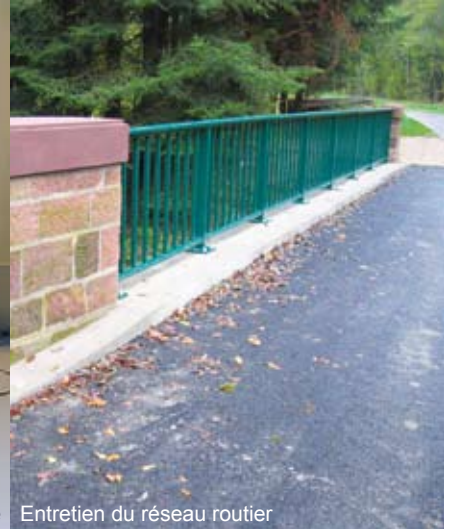




# Le Journal de la CCPV



Communauté de Communes  
**LES  
10  
ANS**  
du Pays de Villersexel



# NUMÉRO SPÉCIAL

# Edito

Madame, Monsieur,

En France, une série de réformes est engagée. Certaines concernent le découpage administratif, d'autres la fiscalité sur les entreprises. Traditionnellement les français n'aiment pas les changements. C'est presque toujours sujet à suspensions, doutes. Comme actuellement. Ne rajoutons pas une couche à la sinistrose ambiante. Attendons la mise en application des décrets pour juger.

Ce qui est sûr, c'est que rien ne viendra s'opposer à notre volonté de faire de notre territoire un lieu accueillant grâce à la solidarité des communes de la CCPV.

Nous continuerons à mettre l'ensemble de nos ressources au service du développement économique de nos communes et de leurs administrés, guidés par l'intérêt général.

En effet, une communauté de communes donne d'incomparables leviers en

permettant de mobiliser plus facilement financements et subventions en provenance de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général. La Communauté de Communes du Pays de Villersexel franchit actuellement une étape supplémentaire pour répondre aux obligations de solidarité financière entre communes membres d'une intercommunalité.

J'ai la conviction que le Pays de Villersexel possède de solides atouts humains, économiques et touristiques, afin de pouvoir donner à ses habitants de toutes les tranches d'âge la possibilité d'y vivre sereinement.

Notre intercommunalité rassemble déjà un grand nombre d'initiatives et de projets ; tout cela autour d'un objectif simple : faire travailler ensemble les élus de nos communes rurales pour renforcer nos chances de développement, offrir des

services de qualité, permettre d'améliorer le cadre de vie des citoyens.

Notre volonté est de mettre en valeur les atouts de notre belle région afin de continuer à lui assurer un développement harmonieux basé à la fois sur le développement économique et la préservation de son cadre de vie.

Intercommunalité de projet, intercommunalité de gestion de services, intercommunalité pour le développement durable de notre territoire : voilà ce à quoi nous devons nous attacher.

Bien cordialement,



Ernest  
SCHAËR

Président de la  
CCPV

## Zoom sur... Pont-sur-l'Ognon



Pont-sur-l'Ognon est une des communes situées le plus au sud de la Haute-Saône, en limite du

département du Doubs. D'après une chartre de 1211, le village fut fondé au XIIIe siècle et placé sous l'autorité du prieur de Marast. Il conserve une jolie petite église placée sous la protection de Saint-Pierre-aux-Liens (la cloche et la table de communion sont classées). Au cours des siècles, Pont-sur-l'Ognon vit se développer diverses activités industrielles et économiques : une tannerie, une scierie, une tuilerie, une usine de

fer blanc, un atelier de charpente et une forge se succédèrent. La forge fut fondée au XVIe siècle et perdura jusqu'en 1847. On pouvait y fondre des pièces de 6 tonnes. Puis la diminution de la population provoqua la fermeture de la forge.

Aujourd'hui, Pont-sur-l'Ognon compte une soixantaine d'habitants. Depuis une dizaine d'années, la population s'est rajeunie avec la venue de nouveaux habitants et de jeunes ménages. Deux petits « Pontois » sont nés en 2009.

Le logement communal et les bois (85 ha de forêt) constituent les seules ressources de la commune. Celle-ci compte également des professionnels : Bio Renaissance est une entreprise qui fabrique des cosmétiques bios, tandis que les chambres d'hôtes « Le Presbytère » accueillent les visiteurs en quête de calme et de nature.

C.D.

## Sommaire

Edito .....	2
Zoom sur... Pont-sur-l'Ognon .....	2
Un agent, un service : Caroline de la crèche .....	3
Inauguration de l'hôtel d'entreprises à Villersexel .....	4
<b>Dossier spécial : LES 10 ANS DE LA CCPV</b>	
Une taxe de séjour sur le Pays de Villersexel .....	5
Des changements à l'office de tourisme .....	5
Ordures ménagères : de nouveaux tarifs en 2010 .....	6
Les aides aux particuliers pour le logement .....	7
Contacts et horaires .....	8
Les petites annonces de la CCPV .....	8

# 1 agent, 1 service : Caroline, auxiliaire de puériculture à la crèche

Caroline Colin travaille depuis 2 ans et demi à la crèche *La flûte enchantée* à Villersexel.

Après une première année en BEP de secrétariat, Caroline se dirige rapidement vers la petite enfance pour laquelle elle trouve davantage d'intérêt. Lors de son CAP Petite enfance suivi au CFA de Vesoul, Caroline travaille en apprentissage à l'école maternelle de Dampierre-sur-Linotte et effectue des stages, notamment à la crèche *Les lutins des Villons* à Vesoul.

Son expérience en école maternelle lui plaît beaucoup, car le travail avec des enfants de 3 ans, dans le cadre de journées bien rythmées, offre de nombreuses possibilités d'activités. Pourtant, sa préférence va vers les enfants plus jeunes, qui sont à l'âge de la découverte et s'étonnent de tout ; le travail en crèche permet d'accompagner ces découvertes au rythme de chaque enfant, l'organisation étant plus souple.

L'entrée dans la vie professionnelle proprement dite l'amène d'abord à travailler avec les personnes âgées, dans des conditions de travail difficiles (temps de trajets, horaires) et dans un domaine d'activité éloigné du sien. Aussi, son embauche à la Communauté de communes du Pays de Villersexel en septembre 2007 est pour elle une opportunité de renouer avec son domaine de prédilection.

C'est pour Caroline une grande découverte que de travailler durablement en crèche, dans une structure à l'ambiance familiale, très différente de celles fréquentées jusque-là. D'autant qu'on lui confie rapidement des missions complémentaires, comme la préparation des repas, la gestion du linge, le nettoyage quotidien des jeux. Ces responsabilités particulières sont valorisantes, même si elles l'empêchent

de passer beaucoup de temps avec les enfants : sur les 7h30 journalières, 5 heures sont consacrées à ces tâches, certaines permettant toutefois d'être en présence des enfants.

Seule référente en cuisine, Caroline prépare les repas : choix des petits pots (fournis par la crèche) pour les moins de 18 mois, selon les âges et en variant les menus, et réchauffe des plats apportés par les parents des enfants de plus de 18 mois. Il y a aussi la préparation des biberons. Cela nécessite une bonne connaissance de chaque enfant, des allergies et des stades de diversification de chacun, qui sont notés sur un tableau très précisément tenu à jour. Reste la vaisselle, le nettoyage et la stérilisation, en appliquant des normes d'hygiène strictes.

En dehors de ces tâches spécifiques, Caroline aime faire des activités avec les enfants comme de la peinture ou de la « manipulation » (semoule, papiers...), et les emmener jouer dehors. Elle se sent surtout proche des tout-petits (4 à 6 mois) et des 12-18 mois, les plus câlins !

*I. RB, d'après les propos de Caroline Colin*



# Inauguration de l'hôtel d'entreprises sur la zone d'activité du Martiney à Villersexel

La Communauté de communes du Pays de Villersexel œuvre dans le domaine du développement économique qui est l'une de ses principales compétences depuis sa création il y a dix ans. C'est ainsi que trois zones d'activités ont été créées pour permettre aux entreprises de s'installer durablement sur notre territoire, qu'elles soient industrielles ou artisanales.

Il manquait sur le Pays de Villersexel des locaux prêts à l'emploi pouvant accueillir des entreprises naissantes. Les élus de la CCPV ont donc souhaité s'engager aux côtés d'Action 70 – agence départementale de développement économique de la Haute-Saône – dans le projet de création d'un hôtel d'entreprises, en juin 2008. Il s'agit de créer une structure offrant des locaux artisanaux à loyer modéré pour une durée limitée dans le temps, dans le but de favoriser la création d'entreprises.

On constate en effet que de jeunes entrepreneurs rencontrent des difficultés pour pérenniser ou développer leur activité faute d'installation appropriée. Bien souvent, les jeunes artisans entreposent leur matériel et travaillent dans des annexes à leur habitation, dans des conditions très éloignées des normes de sécurité, et où le manque de place les empêche de stocker suffisamment de matériel ou d'embaucher. Ces jeunes entreprises sont pourtant encore trop fragiles pour envisager à court terme une implantation définitive.

L'inauguration de l'hôtel d'entreprises a eu lieu le 1er février dernier, en fin de journée, sous une neige abondante. Le Président de la CCPV a rappelé que la crèche avait été inaugurée en février 2006 sous un monceau de neige également !

Après la coupure du ruban à l'intérieur de l'atelier, toute l'assistance s'est déplacée dans la cellule n°1 pour visiter les installations d'*Horizon vertical*,

société spécialisée dans les chantiers en accès difficile, et développant une activité complémentaire dans les isolants écologiques pour la saison hivernale.

Devant un auditoire à peine moins nombreux que prévu, composé d'élus, d'entrepreneurs, d'agents d'Action 70 et de la collectivité, ou de représentants d'autres organismes économiques, les discours se sont ensuite succédés : Gérard Pelleteret, Maire de Villersexel, Ernest Schaer, Président de la CCPV, Maurice Fassenet, Président d'Action 70, Yves Krattinger, Président du Conseil Général, et Jean-Michel Porcher, sous-préfet de l'arrondissement de Lure. Tous ont insisté sur l'importance d'aider les PME du territoire à se développer, que ce soit par le foncier d'activité, l'immobilier d'entreprise, ou les relations étroites à bâtir avec les sociétés. Tous ont salué, également, la réussite du projet, puisque deux cellules de l'hôtel d'entreprises sont d'ores et déjà occupées, une troisième étant sur le point d'être courant mars, et plusieurs contacts se sont présentés pour la dernière restante. Affaire à suivre !

Un cocktail offert par la CCPV clôturait dignement cet événement.

*Christian Plaisance, Vice-président en charge des zones d'activités*

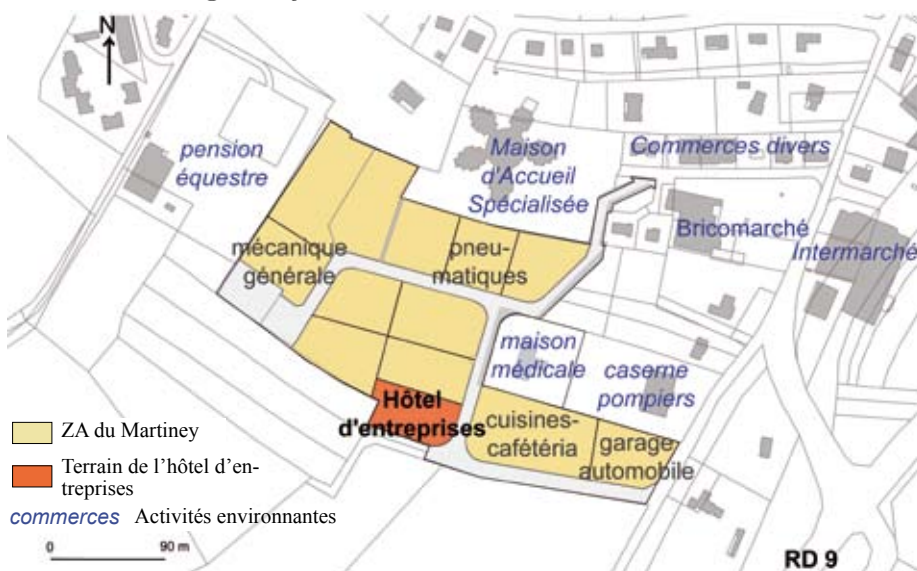
## L'hôtel d'entreprises vous propose

4 locaux artisanaux composés d'un bureau (15 m<sup>2</sup>) et d'un atelier :

- 1 local de 223 m<sup>2</sup>
- 1 local de 148 m<sup>2</sup>
- 2 locaux de 96 m<sup>2</sup>
- Tarif de location : 2,66 € HT par m<sup>2</sup> et par mois

## Contacts :

- CCPV - Agent de développement  
03 84 20 54 19
- Action 70 - Méline Davézé  
03 84 97 15 98



# Une taxe de séjour sur le Pays de Villersexel



La taxe de séjour est une ressource spécifique prélevée sur les personnes séjournant en structure d'hébergement (hôtel, camping, gîte, chambre d'hôtes...) sur les territoires qui l'ont instaurée. Elle permet à une collectivité de financer des équipements et des actions en faveur du tourisme.

Cette taxe existe en France depuis un siècle. En 2005, 2 214 territoires français percevaient la taxe de séjour. En Haute-Saône, 9 communautés de communes ont instauré la taxe de séjour.

En juin 2009, le conseil communautaire de notre « com de com », soucieux d'améliorer la qualité de l'offre touristique du Pays de

Villersexel, s'est déclaré favorable à la mise en place de la taxe de séjour.

Les hébergeurs de notre territoire, ont souhaité que soit institué le système « au réel » qui leur paraît plus équitable bien que plus contraignant. Les élus de la CCPV ont répondu favorablement à ce souhait pour une période d'essai de deux ans.

Depuis le 1er janvier 2010, les hébergeurs jouent donc le rôle de collecteurs auprès des personnes hébergées, par l'ajout obligatoire d'une ligne spécifique sur chaque facture. Parallèlement à cela, les hébergeurs ont l'obligation de tenir un registre qui doit être remis à la collectivité lors du reversement de la taxe à la fin de l'année.

Les tarifs fixés par la CCPV se situent à un niveau médian par rapport à la fourchette imposée par la loi. Ils sont compris entre 0,20 € et 1 € par personne et par nuit selon la catégorie de l'hébergement. Des exonérations et réductions sont obligatoirement appliquées pour certaines catégories de personnes. Ces renseignements figurent sur une affiche fournie par

la CCPV qui doit être visible dans chaque lieu d'hébergement.

En outre, la Communauté de communes a souhaité associer les hébergeurs du territoire à sa réflexion sur l'utilisation de la taxe de séjour. Un groupe de travail a donc été constitué avec un représentant de chaque type d'hébergement, des agents de la collectivité et la vice-présidente en charge du dossier.

*Nadine Boucard, Vice-Présidente en charge du tourisme*



*La signalétique mise en place sur la Route de la Mirabelle visant à promouvoir ce produit du terroir constitue un exemple d'action pouvant être financée par la taxe de séjour.*

## Des changements à l'office de tourisme



Le bureau d'accueil de l'office de tourisme



Rando-guidée de l'office de tourisme

La Communauté de communes du Pays de Villersexel exerce la compétence touristique depuis sa création, à la veille de l'année 2000. Dans ce cadre, elle a cherché notamment à valoriser le Pays de Villersexel (guides découvertes, manifestations), à soutenir les produits du terroir (Route de la Mirabelle), à investir dans les loisirs (sentiers de randonnée), à favoriser la création d'hébergements touristiques...

L'accueil des visiteurs, l'animation et la promotion du territoire étaient jusqu'ici délégués à l'association gérant l'office du tourisme, à qui elle fournissait les moyens matériels, humains et financiers nécessaires.

Afin d'exercer plus pleinement sa compétence touristique, la CCPV a souhaité modifier cet agencement.

Ainsi, la gestion de l'office du tourisme de Villersexel revient dans les missions directes de la collectivité, sans que cela ne modifie les moyens ni les finances de celui-ci. Cette nouvelle organisation permettra à Charlotte Degros, chargée de mission touristique, de mieux faire le lien entre la vie de l'office de tourisme et les actions touristiques menées par la CCPV à qui elle apporte son savoir-faire. Elle lui permettra de coordonner l'appui aux professionnels du tourisme, l'accueil des touristes, et le développement touristique du Pays de Villersexel. En un mot : une forme juridique simplifiée pour une même finalité !

*Nadine Boucard, Vice-Présidente en charge du tourisme*

# Ordures ménagères : de nouveaux tarifs en 2010

La facturation des ordures ménagères selon le poids collecté pour chaque ménage est en place depuis un an.

Le bilan environnemental s'avère déjà très positif : le poids moyen collecté par habitant a diminué de moitié entre 2008 et 2009 (de 200 à 100 Kg par habitant et par an).

La mise en place de ce nouveau système a nécessité des ajustements quant à la manière de travailler : nouveaux bacs poubelle à puces électroniques, nouveaux matériels informatiques, réorganisation des tournées des camions...

Mais l'aspect le plus délicat concerne les tarifs, qui doivent permettre de réaliser la recette nécessaire pour couvrir le financement du service ; or, cette recette varie en fonction du poids collecté.

Ainsi, la diminution de poids d'ordures ménagères en 2009 a dépassé nos prévisions (100 Kg par habitant en moyenne en 2009, alors que les prévisions étaient

de 150 Kg par habitant) ; ceci a entraîné une moindre recette que celle escomptée, et les tarifs doivent être réajustés cette année pour couvrir le déficit qui en est résulté pour 2009 et assurer le financement du service pour l'année 2010.

Le conseil communautaire du 15 décembre 2009 a donc voté les tarifs suivants pour 2010 :

- **Part fixe annuelle par foyer : 100 €**
- **Prix au Kg : 0,23 €**

Il est à noter que malgré une augmentation conséquente de la part fixe (de manière à assurer une recette minimale), le montant moyen des factures a plutôt tendance à diminuer par rapport aux tarifs 2007 et 2008 avec le système de facturation antérieur (17 € par foyer + 67 € par personne présente dans le foyer), comme le montre le tableau comparatif ci-dessous.

*Alain Bizzotto, Vice-président en charge des ordures ménagères*



Composition des foyers	Tarifs 2007-2008	Tarifs 2010 : 100 € + 0.23€/ Kg		
		Part fixe par foyer	Estimation : 90 Kg / pers. / an	TOTAL
1 personne	84 €	100 €	20 € 70	120 € 70
2 personnes	151 €	100 €	41 € 40	141 € 40
3 personnes	218 €	100 €	62 € 10	162 € 10
4 personnes	285 €	100 €	82 € 80	182 € 80
5 personnes	352 €	100 €	103 € 50	203 € 50
6 personnes	419 €	100 €	124 € 20	224 € 20
7 personnes	419 €	100 €	144 € 90	244 € 90

# Les aides aux particuliers pour le logement

## Aides à la rénovation de logements locatifs privés



L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui consistait à financer des travaux d'amélioration des résidences principales est terminée depuis le 22 août 2008.

Cependant, une aide à la rénovation existe encore pour les logements situés sur le territoire intercommunal. Il s'agit d'un dispositif d'aide financière pour la rénovation de logements locatifs privés qui sont mis en location pour une durée minimum de 9 ans et dont les loyers sont conventionnés.

Le financement est double :

- le Conseil Général de la Haute-Saône peut accorder une subvention jusqu'à 45% du montant des travaux éligibles ;
- la Communauté de Communes du Pays de Villersexel alloue 5% supplémentaires.

Le niveau des subventions accordées peut donc atteindre 50% du montant de l'opération. Les dossiers de demande d'aide ainsi que toute demande de renseignement sont à adresser directement au Conseil Général de la Haute-Saône au 03.84.95.70.70.



## Aide financière à la « primo accession »



Un dispositif national a été instauré en 2006 dans le domaine du logement et plus particulièrement dans l'aide aux primo-accédants. Ce dernier terme s'adresse aux personnes éligibles au prêt à taux 0% et qui :

- acquièrent un bien inoccupé depuis plus de 2 ans et dont les travaux de rénovation sont conséquents (toiture,

isolation, menuiseries extérieures...)

- construisent une maison et n'ont pas été propriétaires dans les 2 années précédant la construction.

Qu'il s'agisse de rénovation ou de construction, l'aide est destinée à financer des travaux uniquement pour une résidence principale.

Concrètement, la Communauté de Communes du Pays de Villersexel verse une subvention de 3000 € ou 4000 €, ce qui peut permettre aux primo accédants d'obtenir, auprès de leur banque, une bonification du prêt à taux 0% (jusqu'à 12 500 € supplémentaire à 0%).

Si vous pensez être concerné par ce dispositif, vous pouvez prendre contact avec les services de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel au 03.84.20.54.50

S. C.

Dispositif	Type de travaux	Conditions	Montant de l'aide
<b>Aide à l'accession à la propriété</b>	- Construction neuve - Acquisition d'un bien avec travaux importants de rénovation	- Etre éligible au prêt à taux zéro % - Ne pas avoir été propriétaire dans les 2 ans avant l'acquisition du bien - Aide versée uniquement pour une résidence principale	- Foyer de 1 à 3 personnes : 3 000 € - Foyer de 4 personnes et plus : 4 000 €
<b>Aide à la pierre</b>	Rénovation de logements	Aide réservée exclusivement aux logements locatifs	- Subvention du Conseil Général jusqu'à 45 % des travaux éligibles - Aide supplémentaire de 5 % de la CCPV

# Contacts et horaires

## Communauté de Communes du Pays de Villersexel

144 Rue de la Prairie  
70110 Villersexel  
Tél : 03 84 20 54 50  
ccpvillersexel@wanadoo.fr  
www.cc-pays-villersexel.fr  
Lundi au Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h et Vendredi : 8h-12h

## Office de Tourisme

En saison hivernale, accueil à la Communauté de communes  
Tél : 03 84 20 59 59  
tourisme.villersexel@wanadoo.fr  
www.cc-pays-villersexel.fr

## Espace Public Numérique

Tél : 06 72 31 39 47  
epn.ccpv@orange.fr  
http://epn.ccpv.over-blog.fr

## Crèche La Flûte Enchantée

Rue de Schönau  
70110 Villersexel  
Tél : 03 84 20 57 88  
creche.ccpv@wanadoo.fr  
Lundi au Vendredi de 7h à 18h30

## Périscolaire de Villersexel

248 rue du 13 septembre 1944  
70 110 Villersexel  
03 84 20 18 72

## Périscolaire d'Esprels

2 rue Bachin - 70 110 Esprels  
03 84 20 36 45

## SICTOM

41 bis rue de la Gare  
70110 Esprels  
Tél : 03 84 20 37 10  
sictomvillersexel@wanadoo.fr  
Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h et Vendredi : 9h-12h

## Syndicat d'Eau des 7 Communes Gaz et Eaux

Tél : 0 810 477 477  
(24h /24 et 7j/7)

## Syndicat d'Eau de la Bassole Veolia

Tél : 0 810 000 777  
(24h /24 et 7j/7)

## Syndicat du Collège

144 Rue de la Prairie  
70110 Villersexel  
Tél : 03 84 20 54 50  
Mardi : 8h-12h / 13h-16h45

## Déchetterie

41 Rue de la Gare  
70110 Esprels  
Tél : 03 84 20 53 07  
Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 13h30-17h  
Samedi : 9h-12h / 14h-17h

## Les petites annonces de la CCPV

### La CCPV cède au plus offrant :



- **une cuve à fuel** en plastique 2500 L fabriquée en janvier 1995, utilisée depuis 2000, en état d'usage

- **une chaudière à fuel**, Ambiance BTX Franco Belge de 1996, en état d'usage avec brûleur changé en 2000, CUENOD C10

*Ces matériels sont visibles à la Communauté de communes du Pays de Villersexel  
144 rue de la Prairie - 70 110 Villersexel - 03 84 20 54 50*

## ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE :

### L'EPN vous propose, en plus des ateliers d'initiation à l'informatique :

#### • L'atelier EMPLOI

Les demandeurs d'emploi peuvent gratuitement et sans rendez-vous venir rechercher des offres, taper un CV, créer un espace emploi, effectuer leur pointage mensuel, suivre leur dossier d'indemnisation (Partenariat avec Pôle emploi et l'Espace Jeunes d'Héricourt).

#### Permanences :

- 2èmes et 4èmes mercredi de chaque mois
- de 9h à 12h
- à la mairie de Villersexel (Salle du conseil au 1er étage)



#### • La création de blog internet pour les ASSOCIATIONS

Les associations qui désirent se faire connaître sur Internet peuvent venir créer et gérer un blog. Tarifs : 30 ou 50€ l'année suivant le nombre d'adhérents.



#### Renseignements :

- epn.ccpv@orange.fr
- 06.72.31.39.47.

Réalisation du site de l'association «Des Hommes et des Traditions»  
<http://hommetraditions.free.fr>